BUREAU DES HYPOTHEQUES	DEPOT	DATE	N° 3265
PARIS	11033	01 DEC 1988	
		1988P 5844	

PUBLICATION (1)	TAXE	SALAIRES
	430	50

4 NOVEMBRE 1988

ACTE RECTIFICATIF des actes
du 21 juin 1988 contenant

1 - Modificatif état descriptif de division
Immeuble 2 avenue de Camoens 2bis et 4 boulevard Delessert

2 - Retrait de la SCI TROCADERO TERRASSE

3 - VENTE par les Consorts BASSANO à la Société SONIMM

YG/OB

Maître Yves GERALDY Notaire associé soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle "Xavier DEMORTREUX et Yves GERALDY, Notaires Associés" titulaire d'un Office Notarial à PARIS (cinquième arrondissement) 67 boulevard Saint-Germain,

A RECU en la forme authentique, le présent acte à la requête des personnes ci-après nommées,

ET PARDEVANT ledit notaire associé, a comparu:

Monsieur Jean Pierre GRESTEAU clerc de Notaire demeurant à PARIS (cinquième arrondissement) 67 boulevard Saint-Germain,

AGISSANT au nom et pour le compte de :

1/ Monsieur Georges BASSANO de TUFFILO, retraité demeurant à PARIS (seizième arrondissement) 103 rue de l'Hotel de Ville, divorcé de Madame Huguette FILIPPUCCI GIUSTINIANI,

De nationalité Italienne mais résidant habituellement en France, au sens de la réglementation des changes, depuis mil neuf cent quarante huit,

Né à NAPLES (Italie) le six mars mil neuf cent vingt et un,

2/ Madame Carole Geneviève micoe BASSANO de TUFFILO, sans profession, épouse de Monsieur Victor Manuel PINTO, dessinateur, avec lequel elle demeure à PUTEAUX (Hauts de Seine) 12 rue Paul Bert,

De nationalité francaise, résidant habituellement en France,

Née à PARIS (seizième arrondissement) le vingt cinq octobre mil neuf cent cinquante trois,

Mariée avec Monsieur PINTO à la Mairie de PARIS (huitième arrondissement) le quatorze juin mil neuf cent quatre vingt quatre,

Soumis au régime de la communauté d'acquêts régi par les articles 1400 et suivants du code civil à défaut de contrat de marige préalale à leur union,

Ledit régime matrimonial n'ayant subi depuis aucune modification conventionnelle ou judiciaire,

3/ Madame Huguette FILIPPUCCI GIUSTINIANI, demeurant à PARIS (seizième arrondissement) 2 Avenue de Camoëns, divorcée de Monsieur Georges BASSANO de TUFFILO,

De nationalité française et résidant habituellement en France,
Née à LYON (deuxième arrondissement) le vingt sept janvier mil neuf cent vingt huit,

4/ Monsieur Patrice BASSANO de TUFFILO, sans profession, demeurant à PARIS (seizième arrondissement) 2 Avenue de Camoëns,

Célibataire,
De nationalité française, résidant habituellement en France,
Né à PARIS (seizième arrondissement) le huit décembre mil neuf cent cinquante cinq,

EN VERTU des pouvoirs qu'ils lui ont conférés aux termes d'un acte de VENTE, reçu par Maître Yves GERALDY, notaire associé sus-nommé, le 21 juin 1988, à l'effet notamment d'établir et signer en leurs noms, tous actes complémentaires ou modificatifs,

LEQUEL, préalablement à la modification des actes du vingt et un juin mil neuf cent quatre vingt huit, contenant :

1/ MODIFICATIF du réglement de copropriété de l'immeuble situé à PARIS (16ème arrondissement), 2 avenue de Camoëns et 2 bis et 4 boulevard Delessert,

2/ RETRAIT de la Société Civile Immobilière TROCADERO-TERRASSE,

3/ VENTE au profit de la Société SONIMM, par les consorts BASSANO de TUFFILO ci-dessus dénommés,

A EXPOSE ce qui suit :

E X P O S E

I° Aux termes d'un acte reçu par Me GERALDY, notaire associé soussigné, les vingt et vingt et un juin mil neuf cent quatre vingt huit,

Monsieur Georges BASSANO de TUFFILO, agissant en sa qualité de GERANT de la Société dénommée "Société Civile Immobilière TROCADERO TERRASSE," société civile au capital de QUARANTE HUIT MILLE FRANCS, ayant son siège social à PARIS (16ème arrondissement) 2 aveneu de Camoëns,

A établi un acte modificatif de l'état descriptif de division de l'immeuble sis à PARIS 2 avenue de Camoëns et 2 bis et 4 boulevard Delessert, à l'angle de ces deux voies,

Ledit modificatif contenant la subdivision du lot numéro UN appartenant à la Société CIvile Immobilière TROCADERO TERRASSE, dont la désignation suit, savoir :

LOT NUMERO UN- (1) au rez-de-chaussée à droite,
Comprenant : UN APPARTEMENT divisé en entrée, galerie, lingerie, petite salle à manger, grande salle à manger, grand et petit salon bureau, cinq chambres, trois salles de bains, quatre cabinets de toilette, deux water-closets, grande terrasse sur le boulevard Delessert,

Au sous-sol, Office, cuisine, légumier, dégagement, cave à charbon; six pièces, trois chambres, une salle de bains, entrée particulière sur le boulevard Delessert,

Et la copropriété à concurrence de cent vingt/millièmes des parties communes générales de l'immeuble,

Et tels que lesdits biens sont décrits au réglement de copropriété établi par Me VIGIER,notaire à PARIS, le 8 février 1950,et de deux additifs en date des 15 et 23 février 1950 -transcrits au 3° bureau des hypothèques de la Seine le 16 mars 1950,volume 1711 numéro 23 -

LEDIT LOT "UN" subdivisé en trois nouveaux lots, lesquels ont été numérotés :
- SOIXANTE DIX (70) - SOIXANTE ET ONZE (71) et SOIXANTE DOUZE (72) ci après ~~dénommés~~ et plus amplement désignés par les lots 70 et 71

(1) +

II° - Aux termes d'un acte reçu par Me GERALDY, notaire sus-nommé, le 21 juin 1988, les consorts BASSANO de TUFFILO sus-nommés, se sont retirés de la Société Civile Immobilière TROCADERO TERRASSE,

Monsieur Georges BASSANO de TUFFILO, ès-qualités de gérant de ladite Société TROCADERO TERRASSE, leur a attribué en représentation des 359 PARTS leur appartenant dans la SOciété civile Immobilière TROCADERO TERRASSE , les lots numéros :
- SOIXANTE DIX (70)et SOIXANTE ET ONZE (71).

Le lot numéro SOIXANTE DOUZE (72) restant appartenir à la SCI TROCADERO TERRASSE, laquelle ne comporte plus qu'un seul associé.

Cette attribution a eu lieu contre l'annulation des 359 PARTS appartenant antérieurement aux consorts BASSANO de TUFFILO, et contre l'annulation de tout compte courant desdits consorts, dans la "Société Civile Immobilière TROCADERO TERRASSE".

(#) III° - Suivant acte reçu par Me GERALDY, notaire associé sus-nommé, les consorts BASSANO de TUFFILO ont vendu à la Société dénommée "Société de Négociations Immobilières et Mobilières MALEVILLE" en abrégé " SONIMM",

Les lots numéros SOIXANTE DIX (70) et SOIXANTE ET ONZE (71) sus-indiqués.

Cette vente a eu lieu moyennant un prix principal qui a été payé comptant et quittancé audit acte.

CELA EXPOSÉ, il est passé à l'objet des présentes.

RECTIFICATIF

C'est à tort et par erreur, si les nouveaux lots (provenant de la subdivision du lot numéro UN) portent les numéros :

- SOIXANTE DIX (70) et SOIXANTE et ONZE (71)

Alors qu'aux termes d'un acte contenant modificatif au réglement de copropriété reçu par Me PERINNE, notaire associé à PARIS, en date du deux août mil neuf cent soixante dix sept, dont une expédition a été publiée au 8ème bureau des hypothèques de PARIS, volume 2024 numéro 3 -

Ces numéros de lots ont déjà été ~~répartis~~ attribués.

En conséquence, aux lieu et place du numéro SOIXANTE DIX (70) il convient de lire "LOT NUMERO SOIXANTE TREIZE (73) "

Et à la place du lot numéro SOIXANTE ET ONZE (71) il convient de lire " LOT NUMERO SOIXANTE QUATORZE (74) "

Il convient donc de lire la désignation des biens et droits immobiliers ~~savoir~~ [illegible]

LOT NUMERO SOIXANTE TREIZE (73)

Au rez-de-chaussée et pour partie en sous-sol, un grand appartement donnant pour partie en façade sur le boulevard Delessert pour le rez-de-chaussée,

et en sous-sol, sur courette, et cour, sur le boulevard Delessert,

Ayant son entrée à droite en sortant de l'ascenseur,

Avec la copropriété des quarante neuf /millièmes des parties communes générales dudit immeuble,

Ci .... 49/1.000°

LOT NUMERO SOIXANTE QUATORZE (74)

Un appartement situé au rez-de-chaussée ayant son entrée porte gauche du vestibule donnant pour partie sur le boulevard Delessert et pour une autre partie sur l'avenue de Camoëns,

Avec la copropriété des trente huit/millièmes des parties communes générales dudit immeuble,

Ci.. 38/1.000°

Tels que lesdits biens existent s'étendent se poursuivent et comportent sans aucune exception ni réserve.

L'immeuble dont dépendent les biens et droits immobiliers ci-dessus désignés, situé à PARIS(seizième arrondissement) 2 avenue de Camoëns et 2 bis et 4 boulevard Delessert, a fait l'objet 1°/ d'un réglement de copropriété contenant état descriptif de division,reçu aux termes d'un acte de Me VIGIER,notaire à PARIS,le 8 février 1950 et de deux additifs en date des 13 et 23 février 1950,

le tout transcrit au 3ème bureau des hypothèques de la Seine le 16 mars 1950,volume 1711 numéro 23 ✓

2°/ d'un modificatif suivant acte reçu par Me PERINNE,notaire associé à PARIS, en date Du 2 août 1977, dont une expédition a été publiée au 8ème bureau des hypothèques de PARIS,le 23 septembre 1977, volume 2024 numéro 3 ✓

3°/ et d'un acte modificatif reçu par Maître GERALDY, notaire associé soussigné, en date des 20 et 21 juin 1988, dont une expédition sera publiée simultanément avec le présent acte.

OBSERVATION étant ici faite, qu'aux termes d'un PROCES VERBAL du cadastre, du 16 juillet 1980, publié au 8ème bureau des hypothèques de PARIS le 17 juillet 1980, volume 2916 numéro 15 - la désignation de l'adresse de l'immeuble, a été changée en celle qui figure ci-dessus relatée.

LE SURPLUS de ces actes, reste sans changement.

PUBLICITE FONCIERE

Une expédition des présentes sera publiée au bureau des hypothèques compétent, en même temps qu'une expédition :

- du MODIFICATIF au réglement de copropriété,
- du RETRAIT DE LA Société Civile Immobilière TROCADERO-TERRASSE,
- de la VENTE à la Société SONIMM, par les consorts BASSANO de TUFFILO,

Le tout sus-énoncés.

MENTION

Mention des présentes sera consentie partout ou besoin sera.

DONT ACTE,

~~Etabli sur six pages~~

renvoi 1 de la page 3

DESIGNATION DES LOTS CRÉÉS :

LOT numéro SOIXANTE DIX (70)

Un grand appartement situé au rez-de-chaussée et pour partie au sous-sol, porte à droite en sortant de l'ascenseur, comprenant :

Entrée, galerie.

En façade sur le boulevard Delessert :

Chambre avec salle de bains, W.C., salon, salle à manger avec rangement.

Aux droits de ces trois pièces : terrasses.

Sur cour :

Cuisine, lingerie, salle d'eau, chambre.

Sur courette :

Salle de bains.

Au sous-sol, sur cour :

Une salle de bains à laquelle on accède par un escalier privatif prenant dans la salle d'eau.

Sur le boulevard Delessert :

Chambre avec salle de bains et W.C. à laquelle on accède par un escalier privatif prenant dans le salon

Et les QUARANTE NEUF/MILLIEMES (49/1 000èmes) des parties communes générales de l'immeuble.

LOT numéro SOIXANTE ET ONZE (71)

Un appartement situé au rez-de-chaussée, ayant son entrée porte à gauche dans le vestibule, en sortant de l'ascenseur, composé de :

Entrée, dégagement, W.C., cuisine.

Sur l'avenue de Camoëns :

Chambre avec salle de bains, séjour, chambre avec W.C., salon.

Sur le boulevard Delessert :

Chambre et salle de bains.

Terrasse.

Et les TRENTE HUIT MILLIEMES (38/1 000èmes) des parties communes générales de l'immeuble.

renvoi 2 de la page 4 : le vingt et un juin mil neuf cent quatre-vingt huit

FAIT ET PASSE A PARIS,

En l'Office Notarial dénommé en tête des présentes,

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT HUIT,
Le QUATRE NOVEMBRE

Et après lecture faite le comparant a signé avec le notaire associé soussigné,

Ledit acte contenant:

- quatre blanco barrés
- aucun chiffre rayé
- une ligne rayée
- trois mots nuls.

LE SOUSSIGNE, Me Xavier DEMORTREUX
Notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle "Xavier DEMORTREUX et Yves GERALDY, Notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à PARIS, y demeurant, 67 Boulevard Saint-Germain, certifie la présente copie sur HUIT pages exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publicité foncière et approuve quatre blancs barrés, une ligne rayée, trois mots nuls et deux renvois.

Il certifie, en outre, que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête des présentes à la suite de leur nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée en ce qui concerne Monsieur BASSANO de TUFFILO sur le vu de sa carte de séjour de ressortissant de la communauté économique Européenne, délivrée parla Préfecture de Police de PARIS en date du 30 avril 1982 sous le numéro 75 I 813 165, étant dans l'impossibilité de fournir un extrait de son acte de naissance.
Et en ce qui concerne la Société Civile Immobilière TROCADERO TERRASSE sur le vu de ses statuts.

9